

Montréal, le 13 janvier 2010

Par courriel

M^e Éric Fraser
Affaires juridiques
Hydro-Québec Distribution
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2010-2011
Dossier de la Régie : R-3708-2009**

Cher confrère,

À la fin de l'audience, le 17 décembre dernier, la formation chargée de l'examen de la demande mentionnée en rubrique a pris celle-ci en délibéré, sous réserve des questions qu'elle pourrait juger nécessaires de poser relativement à la plaidoirie présentée ce jour-là par votre collègue, M^e Jean-Olivier Tremblay.

La formation me charge de vous informer qu'après examen de cette plaidoirie, elle ne juge pas nécessaire d'obtenir de précisions supplémentaires à cet égard et que les sujets qui y sont abordés sont pris en délibéré. En conséquence, l'ensemble du dossier est donc maintenant en délibéré.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/

c.c. Tous les intervenants